

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **14^e jour du mois de mars 2011**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19h 30. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié par courriel à chacun des membres du Conseil. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1 (absente)
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

La conseillère Nathalie Durocher a motivé son absence. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2011-58

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

2011-58.1

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Remerciements du Conseil d'administration du Centre récréatif d'Asbestos pour implication financière de la Ville d'Asbestos depuis de nombreuses années.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

- Madame Pierrette Thérout :
 - avenir de l'ancienne Hôtel de ville et cloche du bateau HMCS Asbestos
 - avenir de la maquette de la ville

- Monsieur Fidèle Marcoux :
 - Temps alloué à la période de question des contribuables
 - Déneigement de son secteur
 - Crucifix et prière lors des séances du conseil
 - Local pour activités pour des retraités

- Monsieur Duchesneau :
 - Félicitations à Serge Boislard, conseiller, pour patience au fil des années
 - demande de renseignements lors du paiement de la licence pour animal

- Madame Pierrette Thérout :
 - procédures à suivre pour se débarrasser d'un animal errant

- Madame Hamel :
 - délai pour une intervention de la SPAA

2011-59

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de décembre 2010, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	2 246 063,44 \$
- Dépenses en immobilisations	6 772,50 \$
Total du mois de décembre 2010:	2 252 835,94 \$

Adoptée.

2011-60

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2011

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de janvier 2011, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	877 751,89 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de janvier 2011:	877 751,89 \$

Adoptée.

2011-61

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a sanctionné le projet de loi no 76 intitulé *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux*;

CONSIDÉRANT que certaines dispositions adoptées dans ce projet de loi ont été modifiées par la suite dans le projet de loi no 102 intitulé : *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*, lequel fut sanctionné le 11 juin 2010;

CONSIDÉRANT que par ces lois, le Gouvernement du Québec oblige les municipalités du Québec à assurer une plus grande transparence et une meilleure gestion des contrats qu'elles octroient;

CONSIDÉRANT que les obligations se répartissent dans les 5 catégories ci-dessous décrites :

- 1- Obligation d'estimer le prix d'un contrat;
- 2- Publication d'une liste de contrats sur Internet;
- 3- Interdiction de divulguer le nombre ou l'identité des soumissionnaires;
- 4- Interdiction de modifier un contrat;
- 5- Adoption d'une politique de gestion contractuelle.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter officiellement par résolution du Conseil la politique de gestion contractuelle de la Ville d'Asbestos;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que le Conseil municipal adopte la politique de gestion contractuelle de la Ville d'Asbestos, et ce, conformément à la Loi.

Adoptée.

2011-62

CORPORATION DU COMPLEXE INDUSTRIEL D'ASBESTOS INC. : VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2011

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos verse à la Corporation du Complexe industriel d'Asbestos inc. une subvention 2011 au montant total de 50 000 \$.

Adoptée.

2011-63

MRC DES SOURCES : ACCEPTATION QUOTE-PART 2011

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'accepter de payer la quote-part de la Ville d'Asbestos à la MRC des Sources pour l'année 2011, et ce, au montant total de 410 501 \$, quote-part établie selon notre richesse foncière uniformisée.

Adoptée.

ABSENCE

A ce moment de la séance, le maire Hugues Grimard quitte son siège. La séance est présidée par Nicole Forgues, mairesse-suppléante.

2011-64

PACTE RURAL, VOLET SUPRALocal: PROJETS APPUYÉS PAR LA VILLE D'ASBESTOS

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos donne un appui favorable aux projets suivants dans le cadre du pacte rural, volet supralocal :

- Projet d'embauche d'une ressource conciliation études-travail déposé par le Carrefour jeunesse emploi du comté de Richmond pour un montant de 13 700 \$.
- Projet d'amélioration des infrastructures culturelles déposé par le Camp musical d'Asbestos pour un montant de 50 000 \$.
- Projet d'aménagement d'une vitrine minéralogique déposé par la Ville d'Asbestos pour un montant de 25 000 \$.

Adoptée.

PRÉSENCE

A 20 H 03, le maire reprend son siège et préside la présente séance.

2011-65

DEMANDE D'ADHÉSION AU PROGRAMME « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS »

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos veut mettre à jour sa politique familiale et entreprendre la démarche Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant une politique familiale et en réalisant la démarche Municipalité amie des aînés, la Ville d'Asbestos veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville d'Asbestos attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à la mise à jour de sa politique familiale municipale.

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

- Que le Conseil municipal autorise monsieur François Roberge, gestionnaire de projets à la Corporation de développement socioéconomique de la Ville d'Asbestos, à présenter une demande de subvention au montant de 18 000 \$ pour et au nom de la Ville d'Asbestos auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour la mise à jour de sa politique familiale et pour la démarche Municipalité amie des aînés.

- Que le Conseil municipal autorise M. Georges-André Gagné, directeur général, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.
- Que le Conseil municipal désigne madame Nicole Forgues au poste de responsable des questions familiales et du dossier aînés.

Adoptée.

AUTORISATION DE PROCÉDER : VENTE POUR TAXES

Ce point à l'ordre du jour n'ayant plus lieu d'être traité, le Conseil passe au point suivant.

MANDAT D'UN REPRÉSENTANT POUR ENCHÉRIR AU NOM DE LA VILLE D'ASBESTOS LORS DE LA VENTE POUR TAXES

Ce point n'ayant plus sa raison d'être, le Conseil passe au point suivant inscrit à l'ordre du jour.

2011-66

ACQUISITION DE LOGICIELS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition auprès de GFI solutions d'affaires des logiciels ci-après décrits au prix mentionné incluant les taxes.

- MaPaie.net : 4 373,91 \$
- Tableau de bord GRH : 2 227,59 \$

Adoptée.

2011-67

DÉCISION SUR L'AVENIR DU TERRAIN ET DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 185, RUE DU ROI, ASBESTOS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-103 adoptée le 3 mai 2010, stipulant que l'édifice du 185, rue du Roi, Asbestos, doit fermer ses portes et que les occupants doivent être relocalisés;

CONSIDÉRANT que l'immeuble du 185, rue du Roi à Asbestos demeure la possession de la Ville d'Asbestos, et ce, même si celui-ci est vacant;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont analysé trois scénarios quant à l'avenir du 185, rue du Roi, Asbestos :

- ↳ La vente de l'édifice et du terrain;
- ↳ La vente de l'édifice et du terrain avec conditions;

- ↳ La démolition de l'édifice et la vente du terrain à des promoteurs ayant un projet de construction d'habitations supérieures rencontrant les critères établis par le comité formé à cet effet.

CONSIDÉRANT qu'une rencontre d'information concernant l'avenir du 185, rue du Roi, Asbestos a eu lieu le 14 mars 2011.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

- QUE le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos prenne la décision de démolir l'édifice situé au 185, rue du Roi à Asbestos.
- QUE la Ville d'Asbestos procède à la vente du terrain à des promoteurs ayant un projet de construction d'habitations supérieures rencontrant les critères établis par un comité formé à cet effet.
- QUE le directeur général soit autorisé à faire un appel d'offres pour la démolition de l'édifice le plus rapidement possible.

Adoptée.

ABSENCE

A 20 h 10, le conseiller Pierre Benoit quitte la séance.

2011-68

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-175 DÉCRÉTANT DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 725 200 \$

Le greffier-suppléant ayant reçu une dispense de lecture de ce règlement, il présente le règlement numéro 2011-175 autorisant des dépenses en immobilisations en vue de l'acquisition d'équipements et machineries ainsi que certains travaux publics d'infrastructures et un emprunt pour en défrayer les coûts.

Il est donc proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit reproduit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

Adoptée.

2011-69

ADJUDICATION DU MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE BRUNEAU

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé le 4 février 2011 un appel d'offres par invitation auprès de firmes d'ingénieurs de la région pour un mandat pour services professionnels en infrastructures pour le projet de réfection de la rue Bruneau à être réalisé en 2011;

CONSIDÉRANT que les firmes Teknika-HBA et Les Consultants SM inc. ont déposé chacune une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 23 février 2011;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées par un comité formé de trois personnes n'ayant aucun lien d'intérêt avec les fournisseurs et qui ne sont pas membres du Conseil municipal à partir d'une grille d'évaluation pondérée;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'analyse des offres sont les suivants :

	Pointage intérimaire	Prix (taxes incluses)	Pointage final
Teknika-HBA	86 %	37 340 \$	36.42
Les Consultants SM inc.	94 %	38 000 \$	37.89

CONSIDÉRANT que seules les offres qui ont obtenu un pointage de 70 % ou plus pour l'analyse qualitative (pointage intérimaire), le prix a été considéré et que conformément à la loi, le pointage final de chaque offre retenue s'établit selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$$

CONSIDÉRANT que le contrat doit être adjugé au fournisseur dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme Les Consultants SM inc. pour les services professionnels en infrastructures pour le projet de réfection de la rue Bruneau à Asbestos, conformément à l'offre déposée le 23 février 2011 pour un montant total incluant les taxes de 43 291,50 \$.

De plus, que le Conseil autorise le directeur général et greffier-suppléant à signer l'ensemble des documents reliés à ce mandat.

Adoptée.

2011-70

MANDAT POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2^E ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE

Des prix ayant été demandés pour la réfection du 2^e étage de l'Hôtel de ville, deux entrepreneurs en construction ont fourni un prix comme suit :

- Pro Facto solutions : 31 231,68 \$
- MVP Construction inc. : 35 154,79 \$

Après vérification des soumissions reçues, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'octroyer le mandat des travaux de réfection à l'entrepreneur Pro Facto solutions au montant de 31 231,68 \$, taxes incluses.

Adoptée.

2011-71

DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS : PROJET DE BIOMÉTHANISATION

CONSIDÉRANT l'existence de subventions du gouvernement du Québec par le Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage, programme visant à aider financièrement les municipalités à implanter des digesteurs anaérobiques dont la production de biogaz servirait de substitut au combustible ou au carburant fossile;

CONSIDÉRANT l'élaboration par la Ville d'Asbestos d'un projet concernant l'utilisation de la digestion anaérobie comme procédé de valorisation des boues d'usine d'épuration et boues de fosses septiques, d'eaux usées d'entreprises industrielles ainsi que pour le traitement de matières provenant de la collecte municipale de matières compostables;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Asbestos de procéder à la réalisation de ce projet lequel a comme objectifs :

- de traiter localement les matières putrescibles provenant de la collecte municipale des matières compostables (bacs bruns) qui sera obligatoire en 2012 sur l'ensemble du territoire de la municipalité;
- de produire de l'énergie renouvelable afin de remplacer les combustibles ou carburants fossiles et à cet effet diminuer les gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT l'évaluation de ce projet à près de 7 000 000 \$ et que la Ville d'Asbestos désire connaître la valeur admissible de son projet au programme de subvention du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que le Conseil municipal autorise son directeur général, Georges-André Gagné à déposer au MDDEP une demande d'admissibilité et de subvention pour son projet de biométhanisation dans le cadre du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage.

Adoptée.

2011-72

ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE OCCASIONNELLE À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé du conseiller Jean Roy et résolu que Nathalie Langlois soit engagée à titre d'employée occasionnelle comme préposée au prêt à la Bibliothèque municipale, et ce, afin de suppléer aux absences des employées. Cette employée occasionnelle sera rémunérée au taux horaire établi à la convention collective des employés municipaux. Son premier jour d'emploi est le 16 mars 2011.

Adoptée.

2011-73**CONTRIBUTION AU CLUB DE SKI DE FOND D'ASBESTOS POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE**

CONSIDÉRANT que le Club de ski de fond d'Asbestos possède une niveleuse désuète et que celle-ci n'effectue plus adéquatement les tâches pour lesquelles elle a été conçue;

CONSIDÉRANT que le Club de ski de fond d'Asbestos a débuté des démarches pour l'achat d'une nouvelle niveleuse;

CONSIDÉRANT que le Club de ski de fond d'Asbestos demande une aide financière à la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le Club de ski de fond d'Asbestos accepte de signer une entente avec la Ville d'Asbestos afin de permettre à celle-ci l'utilisation de la nouvelle niveleuse durant la période estivale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que le Conseil de la Ville d'Asbestos accorde une aide financière de 38 822,32 \$ au Club de ski de fond d'Asbestos pour l'achat d'une niveleuse.

De plus, le Conseil municipal autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, une entente avec le Club de ski de fond, et ce, concernant l'utilisation par la Ville d'Asbestos de la niveleuse lors de la période estivale.

Adoptée.

2011-74**CONTRIBUTION AU CLUB CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE : ACTIVITÉS HIVERNALES 2011**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que le Conseil municipal autorise une contribution de 1 500 \$ au Club Chasse et Pêche Larochelle pour l'aménagement et l'entretien d'une patinoire ainsi que pour la tenue d'activités hivernales spéciales. Qu'un montant de 500 \$ soit pris dans les fonds provenant du tournoi de golf et la balance soit prise à même le budget d'opération de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2011-75**SOUSSION : AMÉNAGEMENT D'UN JEU D'EAU AU PARC SAINT-BARNABÉ**

Des soumissions sur invitation ayant été demandées pour la réalisation de l'aménagement d'un jeu d'eau au parc Saint-Barnabé, deux compagnies ont fourni des prix comme suit :

- Tessier récréo-parc inc. : 42 796,95 \$
- Jambette : 44 492,27 \$

Après analyse, les deux soumissions ont été jugées conformes. Par conséquent, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé du conseiller Jean Roy et résolu d'octroyer le contrat d'aménagement d'un jeu d'eau au parc Saint-Barnabé à la compagnie Tessier récréo-parc inc. au coût de 42 796,95 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux exigences.

Adoptée.

2011-76

CONTRAT 2011 POUR UTILISATION DU LOGICIEL SYMPHONY DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ESTRIE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé du conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle le contrat annuel 2011 pour l'utilisation du logiciel Symphony à la Bibliothèque municipale, et ce, auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie au coût total de 6 443,60 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

2011-77

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-173 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-116 (EMPLACEMENT DE LA CHAPELLE MARIA-GORETTI)

CONSIDÉRANT la période mise à la disposition des personnes intéressées à une demande d'approbation référendaire pour l'approbation ou la désapprobation du règlement numéro 2011-173;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes ayant signé une telle demande n'a pas été atteint, et ce, pour chacune des zones contiguës à la zone concernée;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter le règlement numéro 2011-173 ordonnant et décrétant la modification du règlement de zonage 2006-116 afin de convertir la zone numéro 125-P située sur l'emplacement de la chapelle Maria-Goretti dans le secteur Trois-Lacs en zone commerciale. Que ce règlement soit transmis à la MRC des Sources pour approbation.

Adoptée.

2011-78

DÉCISION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-001

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 331, rue des Hérons à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de réduire la marge de recul avant à 9,74 mètres plutôt que 10 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage no 2006-116 de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'accorder la dérogation mineure visant le 331, rue des Hérons à Asbestos.

Adoptée.

2011-79**DÉCISION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-002**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 394, rue Manville Ouest à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de réduire la marge de recul latérale droite à 1,7 mètre plutôt que 3 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage no 2006-116 de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'accorder la dérogation mineure visant le 394, rue Manville Ouest à Asbestos.

Adoptée.

2011-80**DÉCISION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-003**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 405, rue Chassé à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de réduire la marge latérale gauche à zéro (0) mètre plutôt que 3 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage no 2006-116 de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'accorder la dérogation mineure visant le 405, rue Chassé à Asbestos.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport mensuel de février 2011 préparé par M. David Bélanger, directeur du Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
JANVIER	6	1 558 400 \$	1 550 400 \$
FÉVRIER	8	48 500 \$	1 598 900 \$

2011-81**EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Suite à une offre d'emploi parue dans les journaux pour le poste de préventionniste à combler au Service de sécurité incendie de la Ville d'Asbestos, et après le processus de sélection des candidatures reçues, examens écrits et entrevues, la candidature de M. Alain Chainé a été retenue.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'embaucher monsieur Alain Chainé à titre de préventionniste au service de Sécurité incendie de la Ville d'Asbestos, à compter du 18 avril 2011. Un contrat d'engagement sera signé entre ce dernier et la Ville d'Asbestos, lequel contrat stipulera les modalités d'engagement, son mandat, ses conditions salariales et avantages sociaux. Que le directeur général et directeur du personnel soit autorisé à signer le contrat d'engagement pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2011-82**PARTICIPATION AU PROJET SENTINEL AVEC LA SQ DE LA MRC DE SOURCES**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos participe en collaboration avec la Sûreté du Québec de la MRC des Sources au projet Sentinel, qui consiste plus spécifiquement à la surveillance dans les parcs municipaux. La participation financière de la Ville à ce projet sera de l'ordre de 10 000 \$.

Adoptée.

2011-83**ABONNEMENT AU SERVICE D'APPELS EXTERNES DE SOMUM XPRESS TÉLÉ-COMMUNICATIONS**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos s'abonne au service d'appels externes (centrale d'appels) de Somum Xpress télécommunications au coût mensuel de 125 \$, pour une somme totale de 1 708,88 \$ pour l'année complète.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Madame Théroux:

- futurs occupants du 2^e étage de l'Hôtel de ville ainsi que du local actuel du Service des loisirs.
- circulation dans le stationnement de l'Hôtel de ville

Monsieur Marcoux :

- réfection de la rue Bruneau
- félicite les membres du Conseil pour avoir conservé le crucifix et la prière lors des séances du Conseil

Monsieur Duchesneau :

- rôle du préventionniste
- accident survenu aux Trois-Lacs

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Alain Roy :

- compte-rendu de la rencontre du Comité d'accueil touristique
- compte-rendu de la rencontre du Comité aviseur du Parc du Mont-Ham
- compte-rendu de la vente de livres usagés de la Bibliothèque municipale
- Invite les citoyens à la conférence de M. David Bernard qui aura lieu le 11 avril 2011 à la Bibliothèque municipale.

La conseillère Nicole Forgues :

- Compte-rendu de la fête des nouveau-nés
- Informations sur les reçus émis pour les dons à la « Marche pour la santé »
- Invite les citoyens au tournoi de golf du Maire qui aura lieu le 27 mai 2011
- Invite les citoyens au souper-bénéfice de la Maison des familles qui aura lieu samedi le 19 mars 2011

Le conseiller Jean Roy :

- Invite les citoyens à la Soirée des bénévoles qui aura lieu le 16 avril 2011

2011-84

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Soirée des bénévoles est organisée et sous la supervision de la Ville d'Asbestos;

Considérant qu'une demande de permis doit être transmise à la Régie des permis d'alcool, des loteries et des courses pour autorisation de vendre des boissons alcoolisées;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser monsieur le conseiller Jean Roy à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires pour la demande de permis d'alcool.

Adoptée.

2011-85

NOMINATION MAIRE-SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé du conseiller Serge Boislard et résolu que Monsieur Jean Roy soit nommé maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois, et ce, conformément à la Loi.

Adoptée.

2011-86

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 55.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**

NICOLE FORGUES, MAIRESSE-SUPPLÉANTE

/lg